Description du projet :

Installation de 8 poteaux d'incendie sur la commune d'Aclou

But du projet :

Augmenter la protection incendie de notre commune en passant d'un taux de couverture du bâti (par voies carrossables). Après projet, le taux de couverture passera de 32,25% à 73,37%.

Construction de notre projet :

Depuis deux ans nous sommes confrontés à des refus d'autorisation de permis de construire. Il est vrai que notre commune avec une superficie de 3,7 km ne compte que 4 bornes de protection d'incendie actuellement et ne permet pas aux pompiers d'avoir les moyens d'intervenir en cas d'incendie.

Face à cette situation, nous avons entrepris de faire une étude de notre protection incendie. Pour cela, nous avons travaillé conjointement avec Mr Bunot Francis, chargé d'affaire chez STGS (société en charge de l'exploitation du réseau d'eau sur notre commune) et le Lieutenant Mr Péreyrol Benoit, chargé de la DECI au sein du SDIS du département de l'Eure. Nous profitons de cet instant pour les remercier tous les deux pour leurs implications dans ce dossier.

Avec l'aide du lieutenant du SDIS, Mr Péreyrol nous avons fait une photo de la situation actuelle de la protection incendie de notre commune. Comme vous pouvez le constater sur le plan « Couv-Actuel-Complet.pdf », document fournit par le Lieutenant Péreyrol, le taux de couverture du bâti (par voies carrossables) est de seulement 32,25%.

Sur ce document, vous pouvez vous apercevoir que notre commune comprend 6 zones, avec deux zones Z3 et Z6 sans protection et pour le reste des zones une couverture faible.

Méthodologie utilisée pour définir l'implantation des poteaux d'incendie :

- ➤ Prise en compte du règlement départemental de défense d'incendie extérieure contre l'incendie stipulant que le PEI doit se trouver à moins de 200 mètres maximums du risque et que le poteau ou la bouche d'incendie doit délivrer un débit de 30m3 /h pendant 1 heure.
- > Prise en compte des recommandations du Lieutenant Mr Péreyrol Benoit du SDIS
- ➤ Vérification et relevé des débits d'eau par la société STG par le biais de Mr Francis Bunot pour chaque nouvelle implantation.

En tenant compte des données ci-dessus, nous avons convenu conjointement avec le Lieutenant Mr Péreyrol et la société en charge de l'exploitation du réseau d'eau sur notre commune des implantations suivantes : Voir fichier « Couv-Projet-Complet.pdf » (document fournit par le Lieutenant Mr Péreyrol).

Sur ce document, vous pouvez constater l'implantation de 8 poteaux d'incendie qui nous permettrait de passer à un taux de couverture en protection incendie du bâti (par voies carrossables) de 32,25% à 73,37%.

A notre grand regret, la zone $N^\circ 3$ restera sans protection à cause d'un débit d'eau insuffisant).



Une partie de la zone Z1 subit également le même préjudice pour la même raison (débit d'eau insuffisant)..

Nous devrons envisager une modification de notre réseau d'eau ou prévoir des installations de citerne souple afin de palier à ce problème

Localisation des futurs poteaux d'incendie :

> PI N°1 : Rue des bruyères



PI N°2 : Rue des bruyères



> PI N°3 : Rue des bruyères



> PI N°5 : Rue des bruyères



PI N°4: Rue de la grange dimière

PI N°6 : Rue des bruyères



> PI N°7 : Rue du petit boisney



PI N°8 : Rue de l'église :

